



Groupement d'Éducateurs Pour l'Insertion des Jeunes

Compte rendu du Comité de Coopération n°6 6 décembre 2013

Personnes présentes : Carole Chiapello (PRE / GIP Politique de la Ville), Michèle Sahraoui et Cécile Escobar (CHRS de l'ARS), Carole Chevalier (SPIP), Emmanuel Fidalgo (Mission Locale de Marseille), Jean-Régis Rooijackers (HAS) et Florian Gay, Marie-Léa Lacroix, Elsa Lorente, Olivier Maury, Marine Moschen, Clarisse Stérin (Gépij).

Personnes excusées : Michel Moulin (DDCS), Raphaëlle Lijarcio (CUCS Bon Secours-St Joseph-La Delorme), Sandra Benbrahim (CUCS Centre-Ville), Benoit Payan (Ministère de la Santé), Aude Chatôt (Préfecture Déléguée à l'Égalité des Chances), Michel Bourgat (Ville de Marseille), Philippe Nectoux (Collège Coopératif) Olivier Vilès (Région PACA), Laurent Mucchieli, Christian Vives (FNARS PACA), Yves Pillant (IMF).

Gépij, de l'expérimentation à l'innovation ?

Quelques définitions :

Pour Nibert Alter, « *l'innovation est toujours une histoire, celle d'un processus. Il permet de transformer une découverte, qu'elle concerne une technique, un produit ou une conception des rapports sociaux, en de nouvelles pratiques* ».

« *L'innovation organisationnelle et sociale correspond [quant à elle] à de nouvelles méthodes dans l'organisation des pratiques et des procédures, les relations extérieures de l'entreprise, l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les conditions de travail...¹* »

L'innovation, notamment sociale doit découler « *d'expérimentations sur de nouvelles techniques ou sur de nouvelles façons d'agir collectivement dans le travail et les conditions de vie, expérimentations contribuant à prévenir ou à résoudre des problèmes sociaux, à engendrer des services à vocation sociale ou en améliorer la qualité²* ».

Ainsi, l'expérimentation lorsqu'elle est pertinente et validée devient innovation. Cela sous-entend qu'elle est diffusée, transmise. L'innovation quant à elle devient institutionnalisation lorsqu'elle est reprise par le droit commun. Elle sera alors à nouveau questionnée par l'expérimentation.

¹ Alain Penven, « l'innovation est sociale », in <http://lafabriquedusocial.fr/innovation-sociale/5-innovation-sociale.pdf>

² Patrick Gianfaldoni

GEPIJ

Groupement d'Éducateurs Pour l'Insertion des Jeunes

8 rue Escoffier 13 005 Marseille

06-88-25-28-28 06-21-49-84-92 06-89-80-66-16

contact@gepij.asso.fr

Il y a différents types d'innovations : technologique, organisationnelle (Rappelons que Gépïj a un fonctionnement coopératif, répondant aux critères de l'ESS. A Gépïj, tous les salariés sont co-responsables) et sociale.

Gépïj : des actions expérimentales depuis plusieurs années.

Le co-accompagnement avec la Mission Locale :

A l'origine de Gépïj, les 3 salariés se sont appuyés sur leur ancienne expérience au sein d'un service de l'ARS sur le dispositif TRACE (« l'ancêtre du CIVIS) pour rester en lien avec la Mission Locale et réfléchir une nouvelle action Gépïj-Mission Locale.

Ainsi en 2007, la Direccte via le FIPJ (fond expérimental) finance l'action de co-accompagnement des jeunes en CIVIS. La plus-value du co-accompagnement est alors évaluée : complémentarité des compétences, rencontre des champs de l'insertion professionnelle et sociale, croisement des regards dans l'intérêt de la personne accompagnée...

Cette action est reconduite depuis (sauf en 2009 puisqu'il n'y avait pas d'enveloppe FIPJ cette année-là) sur les mêmes fonds expérimentaux. Donc malgré la validation des objectifs de cette action, s'il n'y a pas de pérennisation financière, il ne peut y avoir de transmission et donc pas d'innovation.

La Mission Locale indique qu'en 2016, la Garantie Jeune remplacera tous les dispositifs d'accompagnement pour les jeunes. Le FIPJ étant lié au CIVIS, il faudrait étudier les possibilités des fonds dédiés à la Garantie Jeune. Cela permettrait une pérennisation de l'action.

De plus, ce dispositif ayant pour objectif d'être systématisé à tous les jeunes, il y aurait plus de visibilité pour l'action. Rappelons que ce dispositif s'inscrit dans une politique globale d'accompagnement des jeunes vers l'emploi au niveau européen.

Pour information, la Mission Locale va créer une antenne spécifique avec 20 conseillers et un responsable.

La permanence à la Cité Bassens

En 2007, Gépïj est interpellé par Made in Bassens pour accompagner les jeunes de la Cité vers les dispositifs de droit commun. Gépïj propose alors des rendez-vous à ces jeunes. Mais peu d'entre eux arrive jusqu'au centre-ville. L'idée de la permanence à la Cité Bassens est donc née de ce constat : il faut aller vers ces jeunes.

Le lien privilégié avec Made in Bassens est primordial pour la mise en œuvre de l'action. En effet, sans leur demande initiale et sans leur soutien quotidien (mise à disposition du local, repérage des jeunes...), l'action de Gépïj n'aurait pas de sens.

Cette action est financée depuis 2007 par le CUCS (sur une enveloppe Tout Marseille jusqu'en 2010 puis, à partir de 2011, sur le territoire Bon Secours-St Joseph-La Delorme). Rappelons que le CUCS finance des actions expérimentales qui, à terme, doivent être reprises par le droit commun. Mais qui reprend ? Combien d'actions sont aujourd'hui financées par le CUCS depuis des années ?

L'aménagement de peine sous écrou

Des constats faits sur nos autres actions, est née en 2009 l'action en partenariat avec le SPIP pour favoriser l'aménagement de peine.

Une sollicitation intuitive de la part de Gépïj auprès de la direction du SPIP pour accompagner ces jeunes sous-main de justice vers l'insertion sociale et professionnelle a abouti sur le partage de constat : les jeunes incarcérés ont besoin d'un accompagnement renforcé pour réussir leur réinsertion.

La première année, Gépïj était présent en renfort d'une activité (formation, chantier d'insertion, emploi). Mais les jeunes cumulant les problématiques n'ont pas d'activité. L'action a donc évolué pour que Gépïj puisse être le support de leur aménagement de peine sous écrou.

Cette action est financée en partie par des fonds expérimentaux : FIPD, Région et SPIP.

GEPIJ

Groupement d'Educateurs Pour l'Insertion des Jeunes

8 rue Escoffier 13 005 Marseille

06-88-25-28-28 06-21-49-84-92 06-89-80-66-16

contact@gepij.asso.fr

Le SPIP nous informe que 50% de la population pénale aux Baumettes a moins de 30 ans. On observe donc une augmentation de la demande sur notre action ce qui en valide sa pertinence. Cependant, il n'y a pas de relais pris par le droit commun pour son financement. Comment, dès lors, diffuser cette action sur d'autres villes ?

Gépij, l'expérience quotidienne de la coopération

Plateforme inter associative

Gépij participe depuis plusieurs mois à la plateforme inter associative créée à l'initiative de l'ADDAP autour de la question de l'accès au logement des jeunes.

Depuis, nous constatons d'une part, une volonté politique du partenariat (par exemple, dans l'appel à projet de la DIHAL, il était clairement spécifié qu'une coopération était nécessaire, idem pour celui de la DDCS concernant le CHRS de la Blancarde); et d'autre part, une nécessité pratique du partenariat pour l'accompagnement des jeunes.

Mais nous constatons également que le travail social n'a pas de culture de la coopération. L'organisation la plus répandue est la forme pyramidale et il n'existe aucun statut juridique simple favorisant la coopération.

Il existe donc, dans le partenariat multi acteurs, des enjeux de pouvoir, de décision, financiers.

Le partenariat passe par la compréhension de l'autre : de son modèle de fonctionnement, de son modèle de financement... Cette compréhension est indispensable pour trouver un fonctionnement commun correspondant à chacun, ou en tout cas prenant en compte les spécificités de chacun.

Se réunir pour penser dans le travail social, c'est facile, c'est culturel. Mais se réunir pour agir c'est plus compliqué. HAS évoque l'exemple du Groupement Phocéen créé pour mutualiser la captation de logement. Le statut juridique de ce dernier a été trouvé : GCSMS, le local également. Mais cela ne suffit pas à la coopération. Il faut se détacher de l'individualisme institutionnel.

Gépij, ou d'autres, pourrait écrire, et diffuser, un manuel de la coopération : comment faire pour que ça fonctionne ? Quels sont les pièges à éviter ? Il faudrait aller jusqu'à une traduction financière de la coopération.

Comment passer de l'expérimentation à l'innovation ?

La transmission

Aujourd'hui Gépij mène 4 actions historiques (dont 3 décrites ci-dessus) et 4 actions expérimentales. Gépij doit-il grossir ? Doit-on transmettre les actions dont on a validé la pertinence ? Mais si oui, à qui ?

Par exemple, est-ce que nos actions pourraient réintégrer le droit commun : le co-accompagnement au sein de la Mission Locale via l'embauche d'éducateurs et l'aménagement de peine au sein du SPIP ?

La Mission Locale souligne qu'elle est une structure globalisante parce que servant une politique d'Etat avec des financements pérennes. Les éducateurs embauchés seraient « aspirés » par le fonctionnement de la Mission Locale. Il vaut donc mieux que cette action reste locale, c'est-à-dire à l'extérieur de la Mission Locale.

Le SPIP a la volonté d'embaucher des Assistants Sociaux pour le suivi social des personnes sous mains de justice. Mais seul un poste sur deux a été pourvu faute de candidature ! Difficulté certainement due en partie à l'image qu'ont les travailleurs sociaux du monde de la justice, voire de l'insertion professionnelle.

La formation pourrait être un moyen de diffusion. Mais la Mission Locale attire notre attention sur le fait que la transmission de savoir peut effrayer. En effet, les conseillers Mission Locale peuvent penser que le but de la formation proposée par Gépij est d'exiger d'eux des compétences supplémentaires, sous entendant une

GEPIJ

Groupement d'Educateurs Pour l'Insertion des Jeunes
8 rue Escoffier 13 005 Marseille
06-88-25-28-28 06-21-49-84-92 06-89-80-66-16
contact@gepij.asso.fr

charge de travail plus importante. Alors que notre objectif est de leur transmettre et partager des connaissances afin de leur permettre d'accueillir et d'orienter au mieux les jeunes. Les conseillers sont donc en demande de conseil, de guidance, d'échange de pratique. Mais « si Gépij rentre à la Mission Locale, Gépij est mort. Mais si Gépij rentre et sort de la Mission Locale, c'est la Mission Locale qui vit. »

La pérennisation des actions

Aujourd'hui, à Gépij, ce ne sont plus nos 4 actions historiques qui sont expérimentales mais bien leurs financements ! Comment pérenniser nos moyens ?

HAS nous présente le projet « Familles à la rue, sortir du bidonville ». Cette action a concerné pour commencer 2 familles. Aujourd'hui, 30 mesures sont financées.

Il faut communiquer sur les expérimentations afin de ne pas être seul à la fin de celle-ci et ainsi partager les conclusions et bénéficier d'un soutien pour leur pérennisation. Les élus doivent être interpellés. Ce sont eux qui décident. Il s'agit d'apprendre mutuellement. En effet, les élus ont besoin de savoir ce qui se passe sur leur territoire. S'il existe des réponses pertinentes mais qu'ils ne les connaissent pas, ils ne pourront pas les soutenir.

Quelle place ont les usagers dans ces problèmes de communication ? Faut-il les associer à cette valorisation de notre activité ?

Conclusion :

Selon HAS, Gépij aurait 2 possibilités de développement pour passer de l'expérimentation à l'innovation :

- Soit le modèle Médecins du Monde. A savoir initier et transmettre des actions. Mais attention, Médecins du Monde est avant tout une Fondation. Ils ont donc les moyens financiers de soutenir des démarrages d'action.
- Soit le modèle HAS. A savoir, prendre des risques, garder toutes nos actions donc embaucher. Plus on grossit, plus on augmente notre « pouvoir d'agir ». Mais souhaitons nous grossir jusqu'à nous institutionnaliser ? Un développement démesuré n'est-il pas incompatible avec notre fonctionnement coopératif et horizontal ?

Enfin, malgré une grosse perte financière due à un financement FSE (en 2011-2012), Gépij n'est plus en danger immédiat au niveau budgétaire. Cependant, Gépij développe sa démarche d' « aller-vers » : le mécénat et les élus afin de rééquilibrer la structure.

Nous proposerons donc, en 2014, un théâtre forum ouvert à nos partenaires financiers et opérationnels, aux usagers et aux entreprises locales.

GEPIJ

Groupement d'Educateurs Pour l'Insertion des Jeunes

8 rue Escoffier 13 005 Marseille

06-88-25-28-28 06-21-49-84-92 06-89-80-66-16

contact@gepij.asso.fr